

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Présents :- Mmes MONARD - THIBEAULT – BAROZET – BLUGEOT – FOURNIER – MM. DAMIEN – LOUREIRO – GUENEAU – COURAULT – EUVRARD – Mme ROZE.

Absents excusés: Mme LANBER – MM. VULQUAIN - COENT - PERROT

En exercice : 15

Présents : 11

Exprimés : 11

Un secrétaire de séance a été désigné : M. DAMIEN assisté par Mme BOUVOT.

Après avoir ouvert la séance, Madame le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données en application de l'article L.2122-22 Du Code Général des Collectivités Territoriales :

2017.4 : la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Musée Napoléon III est confiée à M. BERRY, architecte

2017.5 : le diagnostic amiante et plomb avant travaux est confié à la société VERITAS

2017.6 : le contrôle technique et missions connexes est confié à la société VERITAS

2017.7 : la coordination sécurité et santé est confiée à VERITAS

1. Approbation du compte-rendu de la séance publique du conseil municipal du 12 juillet 2017

Le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Demande de subvention PSV pour aménagement du carrefour rue de l'abreuvoir et rue de la Croix Pirois

Madame le Maire explique que depuis la mise en place du sens de circulation des bus par la rue de l'Abreuvoir puis la rue de la Croix Pirois, le croisement entre ces deux chemins est régulièrement dégradé par les cars se rendant aux vestiges en raison d'un sens de giration trop serré.

Madame le Maire propose de réaliser un aménagement pérenne afin de protéger l'intérieur du virage en modifiant l'emprise de la chaussée pour donner plus de marge de manœuvre aux cars.

Le plan de financement suivant est présenté :

Dépenses : 6 317.00 €

Recettes :

✓ Conseil Départemental – PSV 50 % : 3 158.50 €

✓ Autofinancement : 3 158.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de l'opération d'aménagement du croisement de rue de l'Abreuvoir avec la rue de la Croix Pirois pour un montant de 6 317 euros hors taxes ;

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie (P. S. V.) – programme 2018.

CHARGE Madame le Maire de toutes les démarches et signatures pour la réalisation de cette opération.

3. Subvention à l'association « Autour du Canal de Bourgogne » :

Madame le Maire expose que l'association "Autour du canal de Bourgogne" se mobilise pour remettre en valeur le Canal de Bourgogne notamment le secteur entre Venarey-Les Laumes et Charigny en replantant les arbres qui autrefois ponctuaient ses berges.

En effet, au fil du temps, l'environnement du canal s'est détérioré, particulièrement les anciennes plantations de peupliers.

Cette portion de canal participe activement à la beauté de notre territoire et à son dynamisme par l'accueil de nombreux promeneurs, cyclistes et touristes en péniche.

C'est pourquoi il est proposé que la commune d'Alise propose à chaque enfant du village âgé de 0 à 12 ans de parrainer un arbre et de venir le planter le 4 novembre.

Marie-Laure ROZE, 1^{ère} adjointe précise qu'un courrier sera envoyé aux parents pour les informer de la démarche entreprise par la commune et les inviter au parrainage.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de s'associer à l'opération « Aux arbres et cætera ! » conduite par l'association « Autour du Canal de Bourgogne » en attribuant une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association.

INVITE l'ensemble des enfants de la commune âgés de 0 à 12 ans à participer à ce projet

CHARGE Madame le Maire de l'application de la présente délibération.

4. Redevance pour occupation du domaine public par G. R. D. F.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'envoi par G.R.D.F. des éléments permettant d'établir le plafond de la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine (RODP Provisoire) pour l'exercice 2017. Cette redevance est calculé à partir des chantiers de travaux de distribution de gaz finalisés en 2016 sur le territoire de la commune et des éléments des ouvrages de distribution de gaz implantés sur la commune et régie par le décret du 25 avril 2017.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'instauration de la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 (RODP) ;

DÉCIDE l'instauration de la redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017 (RODP Provisoire).

DIT que le montant total dû au titre de ces redevances s'élève à la somme de 173.00 €.

CHARGE Madame le Maire du recouvrement de cette somme auprès de GRDF.

5. Décision modificative budget « Eau & Assainissement »

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une erreur matérielle commise lors de la saisie du budget primitif 2017 du service « Eau & Assainissement » (amortissements), qu'il convient de rectifier par décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à la décision modificative suivante sur le budget primitif 2017 du service « Eau & Assainissement » :

Investissement - Recettes :

- Article 2158 - 12 073.40 €
- Article 28158-040 + 12 073.40 €

CHARGE Madame le Maire de l'application de la présente délibération

6. Questions diverses

✓ Madame le Maire informe le conseil municipal de ses différents échanges avec les services de l'ARS et de son rendez-vous avec M. ROUAULT, directeur de l'hôpital. Elle réitère que des projets d'avenir doivent être proposés pour l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine et qu'une fermeture sèche d'un service n'est pas acceptable.

✓ Les lampadaires rue de l'Abreuvoir sont en cours de pose.

✓ Le logement en duplex, 15 rue du Rochon, sera mis à disposition d'un nouveau locataire à partir du 8 octobre.

✓ Madame le maire rappelle également que le repas des Aînés aura lieu dimanche 8 octobre pour lequel 46 personnes sont inscrites à ce jour.

Séance levée à 21h20.